

UNE LONGUE EMPRISE

Trente ans après les faits, pour pouvoir continuer de vivre libre et libérée, Stéphanie Le Moal a déposé plainte contre son agresseur et a sorti un livre sur son traumatisme.

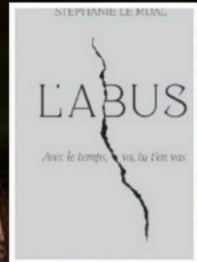


Pour mieux enfermer son emprise, le professeur avait engagé Stéphanie comme baby-sitter.

C'est à 14 ans que Stéphanie pense tomber amoureuse de son professeur et lui écrit une lettre.



© E. THOMASSON - COLLECTION PERSONNELLE - DR



Sorti le 6 avril 2025, cet ouvrage donne espoir, force et courage de s'en sortir aux victimes d'abus sexuels.

STÉPHANIE

“A 14 ans, j’ai cru être tombée amoureuse de mon professeur. Il en a profité pour abuser de moi.”

Alors collégienne, Stéphanie est tombée sous le charme d’un enseignant qu’elle croyait naïvement aimer. Plutôt que de la repousser et de protéger la mineure, l’homme débute alors une longue emprise.

Par Céline Jury
REIGNIER-ESERY, LE 15 OCT.

Sur les photos de l’époque, une jeune élève de quatrième cache encore ses premières formes sous des vêtements amples. En 1989, Stéphanie, 14 ans, est encore une enfant, biberonnée aux tubes de Jean-Jacques Goldman et de Roch Voisine. Elle est déjà “sortie avec un garçon”, comme on dit, mais elle l’a tout juste embrassé. “J’étais une adolescente romantique à la recherche d’une figure paternelle, comme me l’expliquera par la suite un expert psychiatre, résumet-elle. Et puis un jour, un homme en a profité.” Longtemps, on lui a fait croire que tout était de sa faute. “Cet homme a d’abord été mon professeur, se sou-

vient-elle. Il était drôle, cultivé et charismatique. En fin d’année, j’ai cru que j’étais tombée amoureuse de lui et je lui ai écrit une lettre.” Stéphanie en est bien consciente aujourd’hui : cet individu, de vingt ans son aîné, aurait dû immédiatement la recadrer, voire convoquer ses parents. “Au lieu de cela, il m’a sournoisement fait entrer dans sa vie.” Pendant l’été, il lui propose de faire du baby-sitting et de l’aider à faire des travaux chez lui. Quand il l’embrasse la première fois, elle est transportée. Elle est encore plus surprise quand il lui propose des relations sexuelles. “Je n’avais jamais couché avec un garçon, je ne savais pas vraiment ce que cela

voulait dire.” La relation, clandestine, dure toute l’année de troisième, jusqu’à ses 15 ans. “Je croyais naïvement qu’on allait se marier.”

L’agresseur, avec la complicité de sa femme, a maintenu une emprise pendant trente ans

Mais quand l’épouse découvre la vérité, tout s’arrête. “Elle aurait pu le dénoncer à la police. Au lieu de cela, elle m’a convoquée pour m’annoncer qu’elle ne voulait pas élever ses enfants seule, et aussi qu’elle ne m’en voulait pas. Comme si j’étais une banale maîtresse !” Pendant plus de vingt ans, Stéphanie n’a pas conscience qu’elle a été victime d’abus sexuels. “On ne parlait pas de ces sujets, et mon agresseur a

réussi, avec la complicité de sa femme, à maintenir une certaine emprise.” Est-ce par crainte que la jeune fille décide de porter plainte que le lien n’est jamais rompu ? Stéphanie en est aujourd’hui convaincue. “Quelques mois plus tard, le couple m’a resolicitée pour faire du baby-sitting. C’est devenu très pervers car, plus tard, ils sont devenus amis avec mon mari, ils ont rencontré mes enfants...” Cette entente de façade dure près de vingt ans, jusqu’à ce que son agresseur dérape de nouveau. “Un jour, en 2010, il m’embrasse.” Cette fois encore, Stéphanie ne réagit pas, sans toutefois parvenir à le dénoncer. “Pendant quasiment dix ans, il m’a harcelée discrètement avec des regards, des caresses. A chaque fois, mon corps se figeait.” Il lui faudra une longue psychothérapie pour comprendre ce qui lui est arrivé. “C’est ma psy qui, la première, m’a dit que j’avais été victime d’abus. A 14 ans, j’ai cru être tombée amoureuse de mon professeur. En fait, il en a profité pour abuser de moi.”

En 2019, Stéphanie décide de porter plainte pour viol et harcèlement sexuel

Une fois les mots posés – et entendus – Stéphanie se résout à porter plainte en 2019 pour viol et harcèlement sexuel. Elle coupe tout contact et raconte la vérité à son mari, sa famille, mais aussi aux enfants de son agresseur dont elle est devenue relativement proche au fil des années. “Malgré les limites

que j’avais posées, il a demandé à me revoir. J’ai enregistré toute la conversation. Pendant trois heures, il a reconnu les faits et fait semblant de s’excuser. Mais il voulait surtout me faire taire.” L’ancien professeur ignore encore que Stéphanie a porté plainte. Quand il est convoqué, il change soudain de version. “Il n’a admis qu’une seule relation sexuelle qu’il situe après mes 15 ans parce que c’est moins grave au regard de la loi.” Stéphanie a été prévenue : les viols sont prescrits. Comme elle le craignait, la plainte pour harcèlement, estimée difficile à prouver malgré l’enregistrement, est classée sans suite. Mais l’affaire n’est pas finie. “Comme il a admis au moins un viol et que les enquêteurs ont recueilli d’autres témoignages à charge, j’ai décidé d’engager une plainte au civil.” Cette procédure, toujours en cours, peut se conclure par une réparation financière. Choquée que son agresseur n’ait pas assumé ses actes, Stéphanie Le Moal a commencé à écrire son histoire, aujourd’hui devenue un livre (*L’Abus*, aux éditions 3 Colonnes). “J’ai commencé à écrire au moment où *Le Consentement*, de Vanessa Springora, est sorti en librairie. Les similitudes entre ces deux histoires m’ont frappée.” Stéphanie aussi participe, à sa façon, à la libération de la parole. “Si je peux aider d’autres victimes à se faire entendre et surtout comprendre, j’en suis heureuse.” ■
www.labus.fr est un site internet où Stéphanie livre son histoire afin que des victimes puissent la contacter.